



## COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

Le formulaire d'inscription pour la restauration scolaire est à disposition sur le site : [www.grisylesplatres.fr](http://www.grisylesplatres.fr) ou en Mairie

L'inscription à la restauration scolaire est une obligation pour que votre enfant puisse être accepté à la cantine. De même, le personnel doit prendre connaissance de vos coordonnées ou des problèmes éventuels de santé de votre enfant. Ce manque de renseignement pourrait être préjudiciable en cas d'accident. En cas de non-retour du dossier, votre enfant ne pourra être pris en charge par le personnel de cantine.

### LES CONDITIONS D'ADMISSION :

Avoir établi un dossier **complet** : documents listés ci-dessous.  
Ce dossier sera à remettre en mairie ou par mail.

### **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**

**Être obligatoirement à jour des paiements de l'année précédente.**

### LES PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Le formulaire d'inscription dûment complété et signé,
- Coupon des règles de vie signé par l'enfant,
- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant le risque scolaire et extra-scolaire,
- Attestation de paiement de la CAF (ne laissant apparaître que le nom et le numéro d'allocataire),
- Attestation de Carte Vitale à jour sur laquelle apparait l'enfant,
- Relevé d'identité bancaire,
- Photocopie recto verso de la carte d'identité du titulaire du compte.

### ASSURANCE :

Les enfants inscrits et le personnel d'encadrement sont couverts pour le trajet de l'école à la Mairie et durant le repas par une assurance souscrite par la Mairie.

Afin de couvrir tous risques, vous êtes dans l'obligation de fournir une assurance scolaire et extra-scolaire couvrant votre enfant toute l'année en cours.

**PRIX DU REPAS : 5,00 €**

### RÉSERVATIONS :

Les réservations des jours de cantine s'effectuent via le site de gestion cantine : [www.gestion-cantine.com](http://www.gestion-cantine.com). A cet effet un compte individuel est créé par enfant et **les réservations seront gérées tout au long de l'année par les parents.**

**Pour une nouvelle inscription**, le parent qui a indiqué son adresse mail sur la fiche, recevra un message notifiant l'identifiant et le mot de passe pour le compte, à la suite du dépôt du dossier.

**Pour l'enfant déjà inscrit**, le compte de l'année précédente reste fonctionnel. L'identifiant et le mot de passe restent identiques.

Vous avez jusqu'au 18 de chaque mois pour inscrire votre enfant pour le mois suivant. (ex: jusqu'au 18 septembre pour le mois d'octobre). Pour annuler les repas réservés, merci de nous contacter **24h avant et avant 9h** (mercredi, samedi et dimanche ne comptant pas) .

**A TITRE EXCEPTIONNEL, en cas de non-inscription de l'enfant, un repas de substitution sera servi.**

**Ce repas sera facturé le double du tarif habituel.**

**NOUS N'ACCEPTONS PAS LES REPAS APPORTÉS PAR LES PARENTS EN DEHORS D'UN P.A.I.** (Projet d'Accueil Individualisé, prescrit par un médecin).

**10, rue Robert Machy – 95810 GRISY LES PLÂTRES - Tél 01.34.66.62.69**

Ouvertures : Mardi, Vendredi : 8h30 - 12h, Mercredi : 13h - 17h

[www.grisylesplatres.fr](http://www.grisylesplatres.fr)

[mairie@grisylesplatres.fr](mailto:mairie@grisylesplatres.fr)